

REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES
RENOUVELABLES



Projet Annuel de Performance: 2023

JUILLET 2022

Sommaire

x1	MOT DU MINISTRE	5
2	INTRODUCTION	7
3	SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	8
3.1	Mission du Ministère	8
3.2	Présentation de l'objectif stratégique	9
3.3	Principaux résultats stratégiques	10
3.4	Evolution du budget	10
3.5	Présentation du cadre stratégique des programmes	10
4	PAP DES PROGRAMMES	12
4.1	PROGRAMME 152 : Administration et Pilotage du secteur de l'Energie	12
4.1.1	Objectif du programme	12
4.1.2	Résultats attendus du programme	12
4.1.3	Indicateur et cibles	12
4.1.4	Présentation des actions et des mesures	12
4.1.5	Présentations des mesures	13
4.1.6	Programmation financière	13
4.1.7	Budgétisation du programme 152	13
4.1.8	Développement sur les AE et CP	24
4.1.9	Développement sur le plafond des emplois	24
4.1.10	Responsabilités au sein du programme	24
4.2	PROGRAMME 153 : AMELIORATION DE L'OFFRE EN ENERGIE ELECTRIQUE	25
4.3	Objectif du programme	25
4.3.1	Résultats attendus du programme	25
4.3.2	Indicateur et cibles	25
4.3.3	Présentation des actions et des mesures du programme 153.	25
4.3.4	Programmation financière	27
4.3.5	Budgétisation du programme 153.	28
4.3.6	Développement sur les AE et CP	24
4.3.7	Développement sur le plafond des emplois	24
4.3.8	Responsabilités au sein du programme 153.	24
4.4	PROGRAMME 154 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES ENERGETIQUES	24
4.5	Objectif du programme	24
4.5.1	Résultats attendus du programme	24
4.5.2	Indicateur et cibles	25
4.5.3	Présentation des actions et des mesures du programme 154	25
4.5.4	Programmation financière	26
4.5.5	Budgétisation du programme	27
4.5.6	Développement sur les AE et CP	29
4.5.7	Développement sur le plafond des emplois	29
4.5.8	Responsabilités au sein du programme	29

4.6	Programmation financière 2023	29
-----	-------------------------------	----

5	MESURES NOUVELLES	Erreur ! Signet non défini.
---	-------------------	-----------------------------

Dans le cadre de l'expansion de ses activités qui démarreront en 2023, le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables propose des mesures nouvelles suivantes : Erreur ! Signet non défini.

6	ANNEXES	31
	Annexe 1 : Programme 152	31
	Annexe 2 : Programme 153.	42
	Cadre logique axé sur les résultats	42
	Annexe 3 : Programme 154	50

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution du budget</i>	10
<i>Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes</i>	10
<i>Tableau 3 : Cibles du programme 152</i>	12
<i>Tableau 4 : Actions du programme 152</i>	12
<i>Tableau 5 : Programmation financière du programme 152</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Tableau 6 : Budgétisation par action du programme 152</i>	13
<i>Tableau 7 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 152 en effectif</i>	24
<i>Tableau 8 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 152 en montant</i>	24
<i>Tableau 9 : indicateurs et cibles du programme 153</i>	25
<i>Tableau 10 : Actions du programme</i>	25
<i>Tableau 11 : Programmation financière du programme 153</i>	27
<i>Tableau 12 : Budgétisation 2022 par action du programme opérationnel 153</i>	28
<i>Tableau 13 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 153 en effectif</i>	24
<i>Tableau 14 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 153</i>	24
<i>Tableau 15 : indicateurs et cibles du programme 3</i>	25
<i>Tableau 16 : Actions du programme</i>	25
<i>Tableau 17 : Programmation financière du programme 154</i>	26
<i>Tableau 18 : Budgétisation 2023 par action du programme opérationnel 3</i>	27
<i>Tableau 19 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 154 en effectif</i>	29
<i>Tableau 20 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du programme 3</i>	29
<i>Tableau 21 : Programmation financière des trois programmes</i>	29

1 MOT DU MINISTRE

Le secteur de l'Énergie occupe une place importante dans l'économie Nigérienne et constitue un moteur de croissance économique majeure.

En effet, plusieurs défis sont à relever dont la valorisation des ressources énergétiques nationales, insuffisamment exploitées pour disposer d'une énergie durable et en quantité, le développement de l'accès aux énergies modernes qui est très faible, la préservation de l'environnement face au changement climatique, l'amélioration des performances et la viabilité du secteur et l'intégration au marché régional de l'électricité.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a adopté des stratégies et programmes, en cohérence avec la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035 (SDDCI Niger 2035), dont la mise en œuvre vise pour notre pays, un accès universel aux différentes formes modernes de l'énergie à travers la valorisation de nos ressources énergétiques nationales.

Le Ministère de l'Énergie et des énergies Renouvelables, en tant qu'institution chargée notamment de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur, est mobilisé pour réussir la mission d'assurer la coordination et le suivi-évaluation de leur exécution. Les réformes déjà entreprises pour améliorer les conditions de leur mise en œuvre se poursuivront afin aussi de rendre le secteur plus attractif vis-à-vis des partenaires, dont la contribution viendra compléter les efforts déployés par le Gouvernement dans ce domaine.

Après l'élaboration et la validation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) de notre Ministère, nous voilà à l'étape d'élaboration du Projet Annuel de Performance (PAP) qui est une annexe obligatoire au projet de loi de finances établis pour chaque programme. Il représente un tableau de bord voire un guide de bonne conduite pour les Responsables de programme dans l'atteinte de leurs objectifs.

Le présent document constitue le Projet Annuel de Performance (PAP) de mon département ministériel au titre de l'année 2023.

Je voudrais par cette occasion manifester solennellement mon engagement à apporter tout le soutien nécessaire pour une meilleure exécution de ce Projet Annuel de Performance afin d'atteindre les meilleurs résultats. Il s'agit pour mon département ministériel d'utiliser à bon escient les fonds alloués, qui sont essentiellement destinés au fonctionnement d'une part, et à la création des conditions de mobilisation des ressources d'autre part.

Permettez-moi ici, de saluer, les partenaires techniques et financiers du Niger, pour le concours important qu'ils apportent dans le secteur. Je profite de cette occasion pour les inviter à intensifier le partenariat existant dans le domaine de l'énergie, particulièrement, les opportunités impliquant les acteurs à la base, facteur important de réussite de nos projets et programmes de développement.

Je fonde l'espoir que toutes les attentes de part et d'autre seront au rendez-vous pour une plus grande efficacité dans l'exécution de nos projets et programmes.

Monsieur Ibrahim YACOUBOU

2 INTRODUCTION

- *Contexte : LOLF et PAP*

Dans le cadre de l'harmonisation de la gestion des finances publiques, l'UEMOA a adopté en 2009 six (06) nouvelles directives afin d'améliorer et moderniser la gestion des finances publiques. Cette situation intervient dans un contexte de rareté des ressources tant au plan national qu'international.

La mise en œuvre de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA portant lois des finances constitue le premier défi à relever pour atteindre les objectifs de la réforme communautaire. Cette Directive comporte 89 articles répartis dans dix (10) titres. Cette situation s'explique en partie par les innovations majeures introduites dans la chaîne de la gestion des finances publiques exigeant un profond changement de comportement de tous les acteurs.

Parmi les innovations majeures de la réforme budgétaire, on peut citer :

- le principe de sincérité budgétaire qui exprime l'obligation de présenter des comptes ou un budget reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales au regard des informations dont dispose le Gouvernement au moment de leur élaboration ;
- la déconcentration de l'ordonnancement conférant automatiquement aux Ministres sectoriels le statut d'ordonnateur principal des crédits ;
- la présentation pluriannuelle des crédits à travers l'élaboration des documents de cadrage pluriannuel :
 - ✓ document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) qui a une vocation de cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante, élaboré par le Ministère des Finances ;
 - ✓ document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui a un périmètre sectoriel, produit par chaque ministère ;
- la présentation du budget par politiques publiques et la démarche de performance avec l'introduction d'un nouvel acteur (le Responsable de Programme) dans le pilotage des crédits budgétaires. Ce dernier est désigné par le Ministre pour être le garant de l'exécution du programme conformément aux objectifs fixés par le Ministère. A ce titre, il bénéficie d'une plus grande souplesse dans la gestion des moyens financiers et humains avec l'instauration de la fongibilité des crédits. Ce nouvel acteur central de la réforme budgétaire, organise désormais le nouveau dialogue de gestion : il définit la stratégie du programme, formule ou révisé les objectifs et indicateurs de résultats, répartit les crédits et les emplois, prépare le Rapport Annuel de Performance (RAP), etc. Sa responsabilité est engagée devant l'Inspecteur Général des Finances et la Cour des Comptes. Le premier contrôle la régularité des dépenses effectuées tandis que la 2ème instance contrôle les résultats des programmes et en évalue l'efficacité, l'économie et l'efficience.

Pour mieux réussir la mission à lui confiée par le Ministre, le Responsable de Programme doit, élaborer le Projet Annuel de Performance (PAP) pour son programme.

- *Objet du PAP*

Prévu à l'article 46 de la Nouvelle Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, le Projet Annuel de Performance (PAP) est un document explicatif annexé au projet de loi de finances de l'année. Conformément à cette Nouvelle Directive, le PAP présente :

- *les Autorisations d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) ;*
- *les crédits pour chaque programme (article 12) détaillés par actions et par activités (projets) au sein des programmes ;*
- *la répartition des emplois par catégories (montants, effectifs) et la justification des variations par rapport à l'année précédente ;*
- *la justification des crédits par rapport à l'exécution budgétaire de l'année antérieure (soit l'exécution n-2 pour le budget de l'année n).*

- *Presentation des Programmes*

Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables a retenu les trois (3) programmes suivants :

- le programme 152 : Administration et Pilotage du secteur de l'énergie;
- le programme 153 : Amélioration de l'offre en énergie électrique ;
- le programme 154 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques..

- *Contenu du Projet Annuel de Performance (PAP)*

Le PAP 2023 du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables comprend les parties suivantes :

- introduction ;
- la synthèse stratégique ;
- le PAP des Programmes;
- les annexes aux différents programmes.

3 SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

3.1 Mission du Ministère

Les attributions du Ministre d'Etat, Ministre de l'Energie et des Energies Renouvelables sont définies par le décret n°2021-289/PRN du 4 mai 2021 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués et le décret n° 2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement. A ce titre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Energie et des Energies Renouvelables exerce les attributions ci-après :

- l'élaboration et le suivi de la réglementation dans le domaine nucléaire, notamment en matière d'électronucléaire, de sûreté, de sécurité, de non-prolifération nucléaires en relation avec les institutions concernées ;
- l'initiation des études en vue du développement de l'énergie nucléaire ;
- le suivi de la mise en œuvre des traités et des accords relatifs à l'utilisation pacifique des techniques nucléaires ;
- la promotion et le développement de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires;
- le renforcement des capacités des institutions nationales en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ;
- la planification du développement du capital humain du Ministère ;

- le développement des outils d'information, d'éducation et de communication en matière nucléaire ;
- la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application des lois et règlements dans le domaine de l'électricité, des énergies renouvelables et des énergies domestiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'électrification du territoire national ;
- l'initiation des études en vue du développement et de l'exploitation rationnelle des ressources énergétiques dont notamment la réalisation des études géologiques fondamentales, la conception de dispositifs de l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des technologies pour la promotion des énergies renouvelables propres, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programme valorisant l'utilisation des produits de substitution au bois-énergie dans le cadre de la lutte contre la désertification et la déforestation ;
- l'évaluation environnementale stratégique des politiques et programmes énergétiques ;
- le suivi de l'évaluation environnementale de chaque nouveau projet d'équipement ;
- l'élaboration des normes techniques de conformité en vue d'une meilleure sécurisation des personnes et des biens ;
- l'approvisionnement en produits énergétiques en vue de la satisfaction de la consommation intérieure ;
- la diversification des sources et le renforcement des infrastructures énergétiques en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

A cet effet, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Energie et des Energies Renouvelables est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'Energie y compris les énergies renouvelables, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et projets de développement dans le domaine de l'Energie y compris les énergies renouvelables.

3.2 Présentation de l'objectif stratégique

L'économie nationale est soutenue principalement par le secteur primaire dominé par l'agriculture et l'élevage. Malgré les efforts considérables déployés depuis plusieurs décennies, l'essor attendu du développement de ce secteur ne s'est pas manifesté, conséquemment le décollage économique du pays n'a pas eu lieu à la hauteur des espérances. Aussi, l'agriculture et l'élevage demeurent encore des activités de subsistance et sont fortement tributaires des aléas climatiques, incapables de générer les ressources suffisantes pour assurer le décollage économique du pays.

Malgré des décennies d'exploitation minière au Niger, la contribution du secteur secondaire au PIB est restée marginale, alors même que celui-ci constitue un levier de croissance économique dans les pays développés.

Le développement du secteur de l'énergie permettra de renforcer sa contribution au développement socioéconomique. En effet, les charges liées à l'électricité constituent un

handicap majeur pour la performance du secteur économique du pays comme souligné dans le rapport « Doing Business » de l'année 2015.

Pour toutes ces raisons, l'objectif stratégique est de faire du secteur énergétique un levier de croissance économique de notre pays.

3.3 Principaux résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- **la gouvernance du secteur énergétique est renforcée** : Il s'agit d'assurer une gestion efficace et efficiente du secteur ;
- **la contribution du secteur énergétique au développement socio-économique est assurée.**

3.4 Evolution du budget

Tableau 1 : Evolution du budget

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022 (au 30 juin 2022)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévisions	Réalisations
Personnel	452 624491	452 624491	486 596 007	486 596 007	962 234 054	481 117 027
Biens et services	54793 628	32 604 214	57 519 377	44 498 235	213 993 221	74 998 702
Transferts	475 598 926	319 475062	433 053 394	432 053 000	506 287 479	177 200 618
Investissements intérieurs	440 472 578	137 403 828	281 260 515	224 900 000	357 964 933	131 316 231
Total Budget National	1 261 363 526	942 107595	1 258 429 293	1 066 398 241	2 120 530 707	864 632 578
Investissements extérieurs	78 899179947	10 180575252	110 957 714 394	28 257 281 557	135 151 075 021	30 015 894 850
Total général	80 160543473	11 122 682 847	112 216 143 687	29 323 679 798	137 272 605 728	30 880 527 428

NB : La situation de 2022 représente le budget 2022 et les réalisations au 30 juin 2022 du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables.

3.5 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes

Objectif stratégique	Programmes	Objectifs	Résultats	Indicateurs	AE	CP
Faire du secteur énergétique un levier de croissance	Programme 152 : Administration et pilotage du secteur de l'Énergie	Objectif 1 : Assurer une bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du Ministère.	la gouvernance du secteur énergétique est renforcée	Indicateur1 : Taux d'exécution physique Indicateur2 : Taux d'exécution financière	731 870 235	731 870 235

	<p>Programme153 : Amélioration de l'offre en énergie électrique</p>	<p>Objectif 2 : Accroître substantiellement l'offre en énergie électrique du pays</p>	<p>L'offre en énergie électrique est accrue</p>	<p>Indicateur 3 : Consommation d'électricité par habitant (kWh/habitant/an) Indicateur4 : La part des énergies renouvelables dans la production de l'énergie électrique Indicateur5 : Taux de couverture du pays en énergie électrique (%)</p>	<p>106 346 908 923</p>	<p>106 346 908 923</p>
	<p>Programme154; Amélioration de l'accès aux services énergétiques</p>	<p>Objectif3 : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès aux services énergétiques modernes, fiables, abordables et durables</p>	<p>La contribution du secteur énergétique au développement socioéconomique est assurée</p>	<p>Indicateur 6 : Taux national d'accès à l'électricité Indicateur7 : Part de la biomasse dans le bilan énergétique Indicateur8 : La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique Indicateur 9 : Consommation moyenne d'énergie de substitution du bois énergie/habitant/an (Kg/hbt/an)</p>	<p>112 143 590 365</p>	<p>112 143 590 365</p>
<p>Total</p>					<p>219 222 369 501</p>	<p>219 222 369 501</p>

Source : Comité DPPD/ME/ER

NB : Le montant global des trois (3) programmes en 2023 s'élève à **219 222 369 501 FCFA** dont **1 029 817 357 FCFA** sur le budget national et **218 192 552 144 FCFA** sur financement extérieur.

4 PAP DES PROGRAMMES**4.1 PROGRAMME 152 : Administration et Pilotage du secteur de l'Energie****4.1.1 Objectif du programme**

L'objectif du programme 152 est d'assurer une bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du Ministère.

4.1.2 Résultats attendus du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme 152 se présentent comme suit :

- la gestion administrative et financière du Ministère, conformément aux règles d'éthique et de déontologie est assurée ;
- la visibilité du Ministère est accrue ;
- la coordination technique et financière des programmes est assurée ;
- le cadre juridique et institutionnel est régulièrement mis à jour.

4.1.3 Indicateur et cibles

Tableau 3 : Cibles du programme 152.

Indicateurs	Situation de référence 2021	Valeur au 30 juin 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Taux d'exécution financière du programme au cours de la période	99.99%	38,32%	99%	99%	100%
Taux d'exécution physique du programme au cours de la période	93.75%	63,61%	94	97%	99%

Source : Comité DPPD/ME/ER.

4.1.4 Présentation des actions et des mesures**4.1.4.1 Présentations des actions du Programme 152.**

Tableau 4 : Actions du programme 152.

Actions	Objectifs	Indicateurs
Réformes du cadre institutionnel et réglementaire du secteur énergétique	Redynamiser le cadre institutionnel et réglementaire	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés au cours de la période

Gestion du système d'informations, de la statistique et de communication du Ministère	Accroître la visibilité du Ministère	<p>Nombre de publications dans le secteur énergétique réalisées au cours de la période</p> <p>Nombre de journées d'information et de sensibilisation organisées au cours de la période</p>
Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes et projets du Ministère	Améliorer les performances du Ministère	<p>Nombre de documents programmatiques élaborés au cours de la période ;</p> <p>Nombre de rapports d'activités du Ministère produits au cours de la période ;</p> <p>Nombre de réunions d'évaluation des programmes tenues entre leurs Responsables</p>
Gestion efficace et efficience des ressources humaines	Optimiser le rendement des agents	Nombre d'agents formés
Gestion des ressources matérielles et financières du Ministère.	Rationaliser l'utilisation des ressources	<p>Taux d'exécution financière du programme au cours de la période</p> <p>Taux d'exécution physique du programme au cours de la période</p>

4.1.5 Présentations des mesures

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme¹⁵², les mesures suivantes sont préconisées :

- *La responsabilisation des acteurs*

4.1.6 Programmation financière

Tableau 5 : Programmation financière du programme 152.

Programme 152 : Administration et pilotage du secteur de l'Energie	2023	2024	2025
Personnel	284 941 572	272 222 424	261 242 142
Biens et services	40 482 987	71136523	77537848
Transfert	325 742 767	286 196 864	311 950 712
Investissements	80 702 909	140 992 908	152 775 688
Total général	731 870 235	770 548 720	803 506 391